

Versailles, le 12 juillet 2006

RAPPORT N° 2006-CG-5-325

**Révision du Schéma Directeur de la
Région Ile-de-France
Adoption du Schéma Départemental
D'aménagement pour un
développement équilibré des Yvelines**

Monsieur le Président,

Je viens d'écouter attentivement le rapport relatif à la révision du Schéma Directeur de la région Ile-de-France qui propose également l'adoption du Schéma Départemental d'Aménagement pour un développement équilibré des Yvelines. Il s'agit d'un document d'orientation politique nous a dit Monsieur BEL.

Il s'agit d'une délibération très importante puisqu'elle concerne à la fois le projet d'aménagement de la région Ile-de-France et donne également les grandes orientations pour l'aménagement territorial du département des Yvelines.

Si j'approuve sans hésitation la mise en place de l'Etablissement Public Foncier Départemental des Yvelines, ainsi que la demande d'amélioration de la qualité des services sur l'ensemble du réseau ferré francilien, je me permets, vous n'en serez pas surpris, de vous faire part de mon analyse comme Député de la 10^e circonscription des Yvelines et Conseiller Général du Canton de Rambouillet, sur les projets d'infrastructures routiers tels qu'ils se dessinent actuellement dans le sud/Yvelines.

A propos de l'aménagement à deux fois 2 voies de la RN 191 qui rejoint la nationale 10, dont les travaux sont en cours, j'ai fait connaître mon opposition au projet sur la RD 191 tel que présenté et qui donne à l'ensemble des caractéristiques quasi autoroutières. La sécurité est prioritaire, mais elle ne demande pas les projets tels que présentés actuellement.
La nationale 10 sera qualifiée de voie expresse à la fin de ces travaux.

En ce qui concerne le prolongement de l'A 12, le débat public donnera ses conclusions à la fin de l'été, je tiens à affirmer que quel qu'en soit le tracé, il s'inscrit non pas comme un aménagement local, mais bien davantage comme un projet structurant à intérêt national qui aura pour conséquence d'accroître le trafic routier sur l'ensemble du territoire Sud/Yvelines.
Tenant compte des conditions de vie impossible des riverains de cette nationale 10 dans la traversée de Trappes, il ne saurait être question d'envoyer ces nuisances sur la commune de Montigny-le-Bretonneux.

Les impossibilités juridiques ajoutées à l'indispensable nécessité de préserver l'environnement ne laisse aucune place pour un prolongement dans le Vallon du Pommeret.

C'est la raison pour laquelle je pense que la seule solution raisonnable qui n'augmente pas le trafic, tiennent compte des riverains et qui techniquement est réalisable, comme cela le fut à Neuilly dans les Hauts de Seine : c'est un prolongement in situ par voies couvertes.

Il reste que dans le SDRIF figure en pointillé une liaison entre la nationale 12 et la nationale 10. Si ce pointillé disparaissait dans le prochain SDRIF les embouteillages déjà constatés sur la RN 12 et augmentés par la voie de la Mauldre, conduira à rétablir ce pointillé en trait plein dans le SDRIF suivant. Le projet du Département de se substituer à l'Etat pour financer la voie nommée Vallée de la Mauldre me semble être le point d'orgue à la préfiguration de la 4^e rocade/contournement de la capitale (carte n° 1).

Si la traversée de Nezel et Vert est insupportable, il est sans doute possible de prévoir des déviations de ces communes, plutôt qu'une voie à 2 x 2.

Certes, Monsieur le Président, vous précisez dans le rapport que « les projets Seine aval/St-Quentin et C 13 F 13 , n'ont pas vocation à se substituer au projet de bouclage de A 104 à l'ouest et ne constituent en aucune manière un contournement de l'agglomération parisienne à l'ouest, rôle respectivement dévolu à l'A 28 (A 1 - A 16- - A 13 - A 10) et à la RN 154 entre Rouen et Orléans », vous ne pouvez m'empêcher, ainsi que les populations concernées d'y voir là ce projet de contournement (carte n° 2).

J'ai fait part de toutes mes réserves à Monsieur PERBEN, Ministre des Transports et je tiens particulièrement à ce que ces remarques figurent au procès verbal de la présente séance.

Enfin, Monsieur le Président, comment ne pas imaginer que les aménagements de la RN 191, prolongé par les RN 10 et 12, puis l'ancienne A 88 et la nationale 12 plus le projet de la Vallée de la Mauldre ne constituent pas un axe très favorable à l'implantation de l'aéroport de Beauvilliers, dont les terres sont toujours gelées par l'Etat et qui se trouvent à 30 kms de notre Département ? (carte n° 3).

Je tiens à préciser que pour moi, ce Sud rural n'a pas vocation à être mis dans le formol ou à être stérilisé, mais à vivre ! Mais comment ne pas voir qu'une 4^e rocade détruirait à terme l'image et l'identité rurale et d'environnement du sud et des Yvelines tout entière. Il s'agit donc d'intérêt général.

Si le scénario que je viens de vous présenter se réalisait, je pense profondément que c'est toute l'identité du Département des Yvelines qui serait touchée. Aujourd'hui lorsque l'on prononce le nom de notre Département : « les Yvelines », viennent immédiatement des images positives dues à notre patrimoine historique et à la zone rurale et forestière du sud.

Interrogée récemment une société rambolitaine qui vient de regrouper ses nombreuses activités sur Rambouillet, m'a indiqué que le problème des embouteillages ne lui avait pas fait changer d'avis par rapport à d'autres implantations possibles en France.

A un moment où le coût de l'essence devient insupportable pour les particuliers et les entreprises, à un moment où les conditions des transports en commun sont insuffisantes, à un moment où se développe internet, ne faut-il pas prévoir

l'aménagement de notre territoire avec l'œil des nouvelles technologies ? Plutôt que de prévoir des routes et encore des routes.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, j'émetts les plus grandes réserves sur ce paragraphe relatif au projet Seine Aval/St-Quentin en Yvelines.

Je crois pouvoir dire que de nombreux élus, associations et la population du Sud Yvelines partagent cette analyse.

En effet, si ce Schéma reprend celui de 2002 il est grand temps alors dans le cadre des négociations à venir, d'émettre ces interrogations.

Vous nous avez cité Sacha Guitry. En réponse je vous dirai que j'ai l'habitude de dire ce que je pense en revendiquant le droit à l'erreur. Il reviendra au temps et aux discussions à venir de me prouver que l'analyse que je viens de vous décrire est fausse. Pour l'instant, je m'abstiendrai sur ce projet pour ce paragraphe relatif aux infrastructures routières.

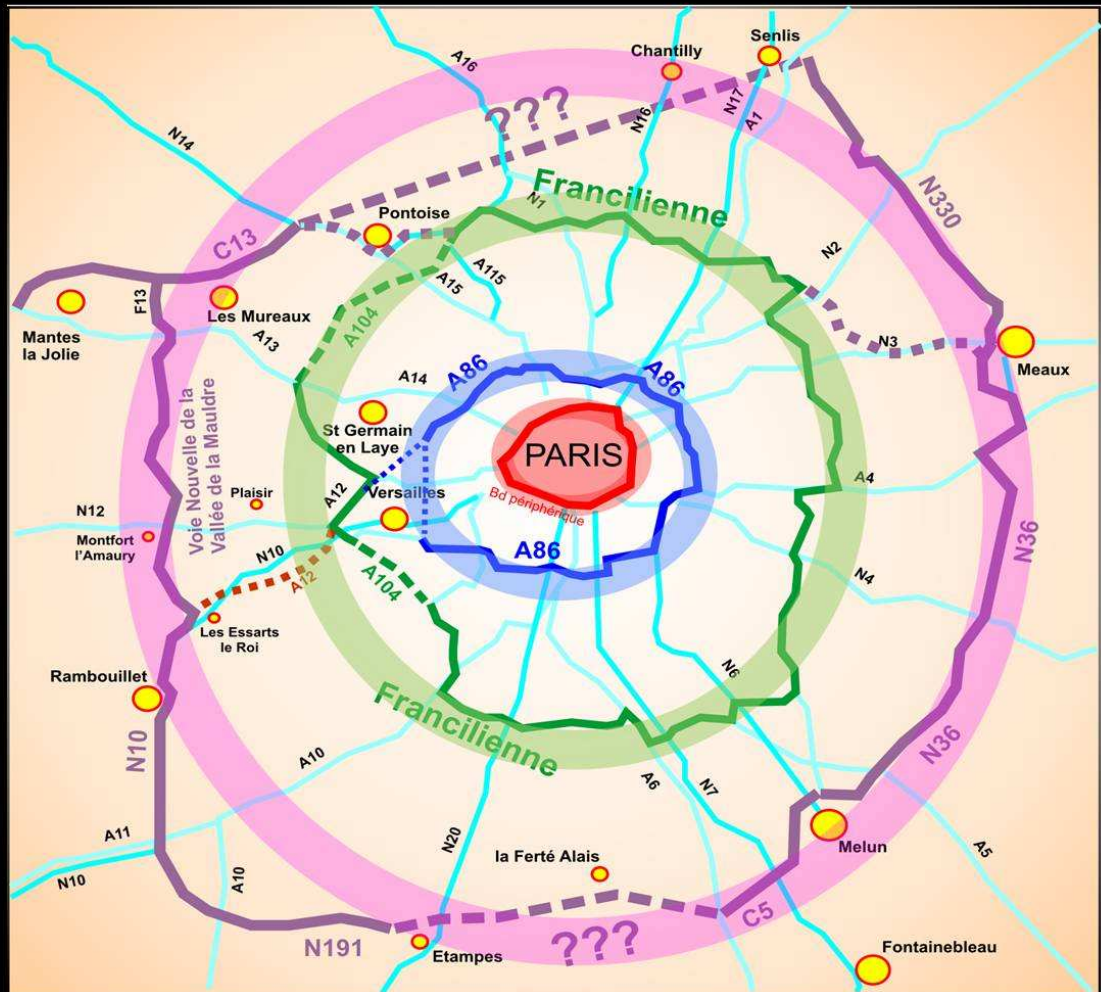
Je vous remercie.

Christine BOUTIN
Député de la 10^{ème} circonscription des Yvelines
1^{er} Vice Président du Conseil Général

**

CARTE 2

Un maillon de la 4ème rocade de l'Île de France



CARTE 3

PROLONGEMENT A12 + A110 = AUTOROUTE D'ACCES A L'AEROPORT DE BEAUVILLIERS ?

A110: Autoroute ABLIS – TOURS (Débat public en 2007)



Beauvilliers

Carte 3